

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
Conseil syndical jeudi 12 mars 2026 à 20h15
Mairie de Choisy-au-Bac

Séance du 12 mars 2026
Convocation du 20 février 2026

En exercice : 20
Présents : 13
Votants : 15 (2 pouvoirs)

Présents : Mme Rigault (Attichy), Mme Lisch et M. Dhoury (Choisy au Bac), Mme Boulefroy et M. Fabis (Francières), M. Ydéma et M. Baillon (Hémévillers), Mme Dauzat et Mme Maury (Margny lès Compiègne), Mme Grévin (Montmartin), Mme Defossez (Pierrefonds), M. Littière (Rethondes), M. Bellanger (Vieux-Moulin),

Absents et excusés : M. Bureau (pouvoir à Mme Rigault), M. Toledano (pouvoir à Mme Defossez)

Ordre du jour

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 février 2026
- 3) Compte Financier Unique 2025 - Vote
- 4) Affectation des résultats du budget 2025 – Vote
- 5) Tableau de répartition des contributions communales au budget 2026 – Vote
- 6) Mise à jour du tableau des effectifs au 1er mars 2026 – Vote
- 7) Subventions aux associations – Vote
- 8) Budget 2026 – Vote
- 9) Tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 - Vote
- 10) Augmentation du temps d'emploi d'un d'adjoint administratif principal de 2ème classe de 28 heures à 35 heures pour les besoins du service – vote
- 11) Questions diverses

1) Madame Boulefroy est nommée secrétaire de séance

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 février 2026 – vote

Le compte-rendu du conseil syndical du 6 février 2026, envoyé préalablement aux élus du syndicat intercommunal, est approuvé à l'unanimité.

3) Compte Financier Unique 2025 – Vote

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

En l'absence de la Présidente Madame Lisch, le doyen d'âge Monsieur Baillon, présente le Compte Financier Unique 2025 qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 598.953,51 €
Recettes de fonctionnement : 624.041,52 €
Résultat de l'exercice 2025 pour le fonctionnement : 25.088,01 €
Excédent de clôture : 173.972,87 €

Dépenses d'investissement : 3.087,06 €
Recettes d'investissement : 7.605,72 €
Résultat de l'exercice 2023 pour l'investissement : 4.518,66 €
Excédent de clôture : 36.383,38 €

Hors de la présence de Madame la Présidente, le conseil syndical approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 qui fait apparaître un résultat global de 210.356,25 €

4) Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Vote

Après avoir voté le Compte Financier Unique 2025, le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'affecter les excédents de clôture de l'année 2025 au Budget 2026,

soit 36.383,38 € à l'article 001/Excédent d'investissement reporté
et 173.972,87 € au 002/Excédent de fonctionnement reporté.

5) Tableau de répartition des contributions communales au budget 2025 – Vote

La Présidente rappelle que lors de la réunion préparatoire pour le budget 2026, le bilan financier du Syndicat fait apparaître un résultat global de clôture de 210.356,25 €.

À ce jour, cet excédent de clôture permet d'avoir une trésorerie nécessaire pour le versement des salaires chargés des trois premiers mois du début d'année et qui couvre les délais du versement des avances de fiscalité directe locale.

Suivant les orientations définies lors de la réunion du conseil syndical le 6 février dernier, la présidente propose une participation des communes pour un montant de 450.000 €, correspondant au montant perçu par le Syndicat en 2025.

Ce montant sera inscrit à l'article 73111/Taxes foncières et d'habitation du budget 2026.

Le tableau joint détaille par commune, la répartition de ces 450.000 € attendus pour l'année 2026. La présidente rappelle que chaque commune doit délibérer dans les 40 jours, afin de décider du montant qu'elle souhaite fiscaliser.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de la Présidente.

	potentiel fiscal (base 2025)	répartition SIVOC 2026	contribution totale par commune / 2026
ATTICHY	1 637 354 €	7,92%	35 629 €
CHOISY-AU-BAC	5 054 522 €	24,44%	109 986 €
FRANCIERES	709 398 €	3,43%	15 436 €
HEMEVILLERS	321 379 €	1,55%	6 993 €
MARGNY-LES-COMPIEGNE	9 628 753 €	46,56%	209 520 €
MONTMARTIN	229 487 €	1,11%	4 994 €
PIERREFONDS	1 625 175 €	7,86%	35 364 €
RETHONDES	559 333 €	2,70%	12 171 €
ST-CREPIN-AUX-BOIS	215 010 €	1,04%	4 679 €
VIEUX-MOULIN	699 817 €	3,38%	15 228 €
TOTAL	20 680 228 €	100,00%	450 000 €

6) Mise à jour du tableau des effectifs et emplois au 1er mars 2026 – Vote

La Présidente rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de l'Atelier musical de l'Oise.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil syndical le 1er mars 2025, la Présidente soumet au vote le nouveau tableau des effectifs (ci-après) ainsi modifié au 1er mars 2026.

Celui-ci est accepté à l'unanimité par le conseil syndical.

	Cat	POSTES OCCUPÉS		SPECIALITÉ	Temps poste	Temps de travail 2025/26	%travail /poste 2025/26
		Temps complet	Temps non complet				
Filière culturelle	B		vacant	(Piano)	50%		0%
	B		vacant	(Danse contemporaine)	50%		0%
	B		titulaire	Guitare	65%	65%	100%
	B		contractuel	Chant	40%	30%	75%
	B		contractuel	Chef de chœur	50%	7,5%	15%
	B		contractuel	Cor d'harmonie	17,5%	15%	86%
	B		contractuel	Flûte trav.	50%	50%	100%
	B		contractuel	Hautbois	20%	18%	88%
	B		contractuel	Intervenant scolaire	50%	45%	90%
	B		contractuel	Percussion	50%	50%	100%
	B		contractuel	Trompette	20%	20%	100%
	B		contractuel	Tuba/Trombone	10%	22%	220%

	B	titulaire		Intervenant scolaire	100%	105%	105%	
	B	titulaire		Piano	100%	100%	100%	
	B		titulaire	FM/Clarinette	95%	95%	100%	
	B		titulaire	Saxophone	50%	50%	100%	
	B		titulaire	Violoncelle	35%	35%	100%	
	B		titulaire	Violon	75%	75%	100%	
	B		titulaire	Piano	50%	60%	120%	
	Professeur d'enseignement artistique	A	titulaire		Directrice / Chef de chœur	100%	100%	100%
Filière administrative	Rédacteur	B	vacant			100%		0%
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C		titulaire	Assistante gestion administrative et ressources humaines	64%	64%	100%
		C	titulaire		Responsable administrative, chargée de projet	100%	100%	100%
	Adjoint administratif Principal de 2ème classe	C		titulaire	Accueil, scolarité, assistante administrative	80%	80%	100%

7) Subventions aux associations - Vote

La Présidente rappelle que tous les ans, l'association des Amis de l'Atelier musical est subventionnée par le Syndicat intercommunal après présentation d'un dossier.

L'association a pour but de soutenir le Syndicat intercommunal à vocation culturelle dans l'accomplissement de son objet : la promotion de l'éducation artistique et musicale en milieu rural. Ses principales actions sont la gestion et l'entretien du parc instrumental et le soutien aux manifestations.

La Présidente propose donc une aide de 2 500 € pour l'année 2026. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La Présidente rappelle que l'association Musiques en Campagne est régulièrement subventionnée par le syndicat intercommunal après présentation d'un dossier.

L'association a pour but la promotion de la musique sous toutes ses formes en milieu rural, elle est domiciliée à Francières. Elle organise des concerts sur le territoire du SIVOC et soutient les manifestations de l'Atelier musical à Francières, Hémévillers.

La Présidente propose donc une aide de 500 € pour l'année 2026. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8) Budget 2026 – Vote

Après avoir remercié les membres du conseil syndical qui ont voté à l'unanimité et en son absence le Compte Financier Unique 2025, la présidente présente le budget 2026 préparé selon les orientations débattues le 6 février 2026 en conseil syndical.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le Chapitre 012 étant le plus important, la présidente propose de maintenir à 600.000 € les charges de personnel, en tenant compte :

- des modifications du tableau des effectifs,
- de l'évolution indiciaire du personnel titulaire du syndicat intercommunal.
- l'augmentation des taux de cotisation employeur à la CNRACL pour le personnel titulaire.
- du régime indemnitaire (ISO, CIA, IFSE),
- de l'assurance statutaire (personnel titulaire CNRACL),
- de l'évolution de l'équipe pédagogique (agents titulaires remplacés par des agents contractuels)
- des ARE suite à la rupture conventionnelle d'un agent
- des remplacements éventuels de personnel absent
- l'ouverture possible d'une classe orchestre

Concernant les recettes de fonctionnement :

- un montant de 450.000 € sera inscrit à l'article 73111/Taxes foncières et d'habitation.
- un montant de 105.000 € sera inscrit à l'article 7062/Redevances et droits des services à caractère culturel, compte-tenu de la stabilité des inscriptions.
- un montant de 45.000 € sera inscrit à l'article 7473/Département, la subvention dans le cadre de la contractualisation devant être maintenue.

Concernant l'investissement, les recettes seront constituées des amortissements pour 5.761 €

La reprise des résultats (173.972,87 € en fonctionnement et 36.383,38 € en investissement) et le maintien des participations communales permettent d'élaborer un budget équilibré pour un montant total de 773.972.87 € en fonctionnement et 42.144,38 € en investissement.

La présidente soumet au vote ce budget 2026 qui est accepté à l'unanimité, par les membres du conseil.

FONCTIONNEMENT		BP 2025	Réalisé 2025	Propositions 2026
Dépenses		764 384,86 €	598 953,51 €	773 972,87 €
Ch. 011	Charges à caractère général	143 394,86 €	39 083,28 €	160 301,87 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	595 000 €	546 225,06 €	600 000 €
CH. 023	Virement à la section d'investissement	10 000 €		
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 180 €	7 179,64 €	5 761 €
65.	Autres charges de gestion courante	7 810 €	6 465,53 €	7 410 €
67.	Charges exceptionnelles	500 €		250 €
Ch. 68	Dotations aux provisions et dépréciations	500 €		250 €
Recettes		764 384,86 €	624 041,52 €	773 972,87 €
002.	Résultat de fonctionnement reporté	148 884,86 €		173 972,87 €
013	Atténuations de charges		8 266,86 €	
70	Produits de gestion courante	115 500 €	111 956,50 €	105 000 €
73	Impôts et taxes	450 000 €	417 579 €	450 000 €
74	Dotations, subventions, participations	50 000 €	86 130 €	45 000 €
75	Autres produits de gestion courante		1,63 €	
78	Reprise sur amortissements, dépréciations		107,53 €	

INVESTISSEMENT		BP 2025	Réalisé 2025	Proposition 2026
Dépenses		49 897 €	3 087,06 €	42 144,38 €
CH. 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	5 000 €		5 000 €
Ch. 21	Immobilisations corporelles	44 897 €	3 087,06 €	37 144,38 €
Recettes		49 897 €	7 605,72 €	42 144,38 €
Ch. 001	Solde d'exécution section d'investissement reporté	31 864 €		36 383,38 €
Ch. 010	Dotations, fonds divers et réserves	853 €	426,08 €	
Ch. 021	Virement de la section d'exploitation	10 000 €		
Ch. 040	Amortissements des immobilisations	7 180 €	7 179,64 €	5 761,00 €

9) Tarifs pour l'année scolaire 2026/2027 _ Vote

La présidente propose de ne pas changer les tarifs pour la rentrée scolaire prochaine. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, par les membres du conseil syndical.

10) Augmentation du temps d'emploi d'un d'adjoint administratif principal de 2ème classe de 28 heures à 35 heures pour les besoins du service – vote

L'assistante de gestion administrative et ressources humaines à temps non complet (22,5 h) souhaite cesser son activité au cours de l'année 2026.

Les missions qui lui sont confiées pourraient en partie être redistribuées à l'assistante administrative chargée de l'accueil et de la scolarité actuellement à temps non complet (28 h). Il s'agit donc d'augmenter, avec son accord, son temps d'emploi pour un temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical accepte l'augmentation du temps d'emploi de ce poste.

11) Questions diverses

Mmes Defossez et Maury s'interrogent sur la mise en place d'une classe orchestre. La directrice rappelle que comme proposé dans le projet d'établissement 2025-2030, il s'agit de dynamiser les secteurs éloignés de Choisy-au-Bac et dépourvus d'antenne de l'Atelier musical. Dans un premier temps, l'ouverture d'une classe orchestre à Attichy est donc à l'étude.

La directrice revient sur la prestation de l'ensemble de mélodicas à la *Biennale du piano collectif* à Saint-Denis. Elle annonce le concert de l'ensemble à cordes et d'élèves de la classe de violon, dimanche 22 mars à Héméville ; *Les faux airs du Faussaire*, autour d'œuvres du compositeur Kreisler. Elle rappelle également qu'en mai et juin les "40 ans du SIVOC" seront fêtés dans les communes. Le programme, spectacles scolaires, concerts, manifestations... est en cours de finalisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30.